

FAITS DIVERS MONTBENOÎT : FUDJI, UN CHIEN MORT ÉTRANGLÉ PAR UN COLLET

Un chien de 6 ans a été retrouvé mort, étranglé, le 23 décembre à Montbenoît. Acte de cruauté ? Accident de braconnage ? Le maître de Fudji, Thierry Duboz, veut connaître la vérité.

« Je suis hors de moi ! Quel être humain peut faire une chose pareille ? », souffle Thierry Duboz. Le Haut-Douzien est écoeuré. Son chien de 6 ans a été retrouvé mort, étranglé par un collet, le 23 décembre en lisière d'un bois, à environ 2 km du domicile familial à Montbenoît. Acte de cruauté ? Accident de braconnage ? Le maître de Fudji veut connaître la vérité.

« Lettre ouverte à un tueur de chien »

Certes, ce n'était qu'un chien. Un border collie à la robe noir et blanc. Mais c'était surtout un compagnon de jeu hors pair. Un fidèle partenaire de trail. Quasiment « un membre de la famille ». Un animal doux et gentil, apprécié par les villageois, tué six ans jour pour jour après son arrivée chez ses maîtres. Thierry Duboz raconte : « Le 23 décembre, Fudji a disparu. Il avait un collier avec notre numéro de téléphone. Un promeneur l'a retrouvé au bord de la route ». Le propriétaire du border collie croit dans un premier temps que l'animal a été fauché par une voiture et se laisse gagner par un sentiment de culpabilité : « Je me suis dit : "C'est de ma faute, j'aurais dû le surveiller davantage" ». Puis il découvre une ficelle avec un nœud coulant autour du coup du canidé. Direction le vétérinaire. Le spécialiste, formel, lève le voile sur les causes de la mort : Fudji a été étranglé.

La tristesse se mue en colère. La famille Duboz publie un courrier intitulé « Lettre ouverte à un tueur de chien » sur les réseaux sociaux.

Cette démarche entraîne un élan de solidarité dans le Haut-Doubs et même au-delà. Objectif : « Mettre en garde tous les possesseurs de chiens du secteur. Que tout le monde sache qu'il y a un taré, un sadique qui fait du mal aux animaux », dit M. Duboz. Il poursuit : « Je veux comprendre ce qui s'est passé. Un monstre a-t-il étranglé délibérément notre chien ? A-t-on affaire à un braconnier qui pense que l'on pose encore des collets au XXI^e siècle ? » Pour apporter des réponses aux questions qui lui taraudent l'esprit, Thierry Duboz a déposé une plainte à la gendarmerie. L'enquête suit son cours. Sur un ton menaçant, il prévient : « Je veux que cette personne sache que l'on est à ses trousses ! »

En France, la loi autorise les piégeurs agréés à utiliser des collets à arrêtoir, empêchant l'étranglement, dans un cadre très strict. En l'espèce, le chien de M. Duboz a été tué par une simple ficelle avec un nœud coulant.

Franck ROUSSEL (franck.rousseau@estrepublikain.fr)

